

AUDIT ÉNERGÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE

COMPARATIF ANCIEN ET NOUVEAU TEXTE

Modifications réglementaires



Qui est concerné ?

- Grandes entreprises >250 salariés
OU
- Chiffre d'affaires >50M€ et bilan >43M€

Exonération via SMÉ

Oui, si SMÉ certifié ISO 50001

Audit énergétique

Audit tous les 4 ans, conforme à la norme NF EN 16247

à partir du 01/10/2025

Qui est concerné ?

- Toute personne morale immatriculée au RCS ou relevant de l'article L. 612-1 du Code de commerce
- ≥ 2,75 GWh/an** de consommation finale d'énergie et absence de SMÉ

Exonération via SMÉ

Oui, si SME certifié ISO 50001

Audit énergétique

Audit tous les 4 ans si pas de SMÉ ; même exigence de reconnaissance des auditeurs

Obligations réglementaires

Obligation de mettre en place un SMÉ

Non obligatoire – seulement une alternative à l'audit

Nouveauté : Plan d'action

✗ Pas mentionné directement dans la loi (éventuellement dans les arrêtés)

Publication / Transparence

✗ Pas obligatoire

Justification économique

✗ Non spécifiée

Transmission à l'administration

Transmission des audits à l'autorité administrative sous forme synthétique

à partir du 01/10/2025



Obligation de mettre en place un SMÉ

Oui, si consommations supérieures à **23,6 GWh/an**

Nouveauté : Plan d'action

✓ **Obligation d'un plan d'action** sur la base de l'audit ou du SMÉ

Publication / Transparence

✓ Plan d'action publié dans le **rapport annuel et mis à disposition du public**

Justification économique

✓ Obligation de justifier les mesures non mises en œuvre dont le **temps de retour sur investissement < 5 ans**



Transmission à l'administration

Données à transmettre **dans les 2 mois** après audit ou certification SMÉ ; cadre clair de protection des données

Déclaration de consommation

✗ Pas prévue dans cet article

à partir du 01/10/2025

Déclaration de consommation

✓ Obligation de déclarer la consommation **si ≥ 2,75 GWh/an** (article L233-2)

Citron® accélère la transition énergétique des grandes entreprises, collectivités et bailleurs en s'appuyant sur des outils digitaux puissants et des Energy Managers spécialisés en efficacité énergétique. Ils accompagnent les clients dans la détection des gaspillages et définissent des plans d'action dont les temps de retour sur investissement sont les plus rapides.

Retrouvez toute notre documentation !



 **Citron**

Société GADS, 28 Quai Gallieni,
92150 Suresnes
01 84 20 05 90
contact@citron.io